



Commission Départementale des Terrains et Equipements

Présents

Président : M. Michel GAUVIN

Excusé : M. Maurice BOISNOIR

Réunion du 03 octobre 2023

Courrier du club de MORANGIS CHILLY :

Complexe sportif du Coséc - Terrain synthétique N°4 NNI : 914320104

La CDTIS du DEF donne dérogation au club de MORANGIS CHILLY pour que son équipe vétérans de + de 55 ans joue ses matchs à domicile sur le terrain synthétique N° 4 au stade municipal de Morangis pour la saison 2023/2024.

Prochaine réunion mardi 17 octobre 2023 à 15h

**Le secrétaire
Maurice BOISNOIR**

**Le Président
Michel GAUVIN**